



## Comité Social d'Administration Local du 17/04/2023

### **Ordre du jour :**

- 1) NRP : installation de la Trésorerie Hospitalière de Maubeuge (pour avis)
- 2) Constitution de la Brigade anti-fraude (pour information)
- 3) Présentation de la campagne IR (pour information)
- 4) Calendrier du dialogue social sur la nouvelle cité administrative (pour information)
- 5) Point sur les demandes des organisations syndicales (pour information)
- 6) Questions diverses

### **1) NRP : installation de la Trésorerie Hospitalière de Maubeuge (pour avis) :**

Le premier sujet concerne la création de la Trésorerie Hospitalière de Maubeuge qui regroupera les emplois des trésoreries de Maubeuge, Fourmies et Jeumont, avec 12 emplois ( 1 A+, 1 A, 5 B et 5 C ) et sera situé au 1<sup>er</sup> étage du CDFIP de Maubeuge.

10 emplois ETP vont être transférés de la Trésorerie Municipale de Maubeuge à la Trésorerie Hospitalière de Maubeuge.

### **L'UNSA DRFIP NORD remarque que :**

**- les agents des 10 emplois de Maubeuge transférés ne travaillent pas tous sur le secteur hospitalier à la Trésorerie Municipale de Maubeuge .**

**A la question : y a-t-il eu un recensement de la mission hospitalière sur les trésoreries concernées ? L'administration a répondu que l'on raisonnait en terme d'emplois et pas de personnes.**

**- Une nouvelle fois, on éloigne les contribuables des services de la DRFIP NORD.**

**Réduire le recours au numéraire est une des solutions pour résoudre le problème de l'éloignement selon la direction !!**

**- Les collègues venant des Trésoreries de Fourmies et Hautmont peuvent voir leurs trajets augmentés, mais sur ce point, comme d'habitude la DRFIP n'a pas mesuré l'impact sur le trajet domicile-travail prétextant attendre le mouvement RH local du mois de juin.**

**- Perte des tickets restaurants pour Fourmies et Jeumont mais accès au restaurant administratif de Maubeuge : malheureusement l'UNSA déplore le service de repas en liaison froide de qualité médiocre !**

## **L'UNSA DRFIP NORD a voté CONTRE**

### **2) Constitution de la Brigade anti-fraude (pour information) :**

Cette Brigade anti-fraude sera créée le 1er septembre 2023 et aura pour mission de lutter contre les schémas de fraude fiscale les plus graves, les plus complexes et innovants.

Elle sera constituée de 8 emplois ( 1 A+ et 7 A ), qui représentent 5 transferts et 2 redéploiements des Brigades de vérification 2 et 7.

Elle sera basée sur 3 sites : Le chef de service et 4 A à Lille-Fives à côté de la Brigade de contrôle et de recherche, 2 A à Valenciennes et 1 A à Dunkerque.

Une gouvernance partagée sera mise en place entre la Brigade anti-fraude et la Brigade de contrôle et de recherche.

Il n'y aura pas de désignation obligatoire s'il n'y a pas suffisamment de candidatures.

La question du temps partiel et des décharges de service ont été évoqués : pas de réserve sur ces points de la part de l'administration.

Le transfert des 2 A des 2 Brigades de vérification se fera, dans un premier temps, sur la base du volontariat.

En 2023, il n'y aura aucun objectif.

Pour avoir les moyens de ses ambitions, l'administration promet de doter un maximum de vérificateurs du logiciel IDEA. Les vérificateurs présents ont précisé que ce logiciel performant demandait un investissement énorme en formation. Les dossiers seront également plus complexes.

**Il faudra en tenir compte avant de fixer les objectifs. Il faudra être vigilant et ne pas raisonner dans les mêmes volumes !!**

**Que se passera-t-il s'il n'y a aucun volontaire dans les Brigades de vérification 2 et 7 pour rejoindre la Brigade anti-fraude ?**

**Que se passera-t-il si personne ne postule sur les 5 emplois de la Brigade anti-fraude ?**

**Que se passera-t-il si la gouvernance partagée entre les 2 chefs de service de la Brigade anti-fraude et de la Brigade de contrôle et de recherche ne fonctionne pas ?**

**Cette Brigade anti-fraude ne risque-t-elle pas de monopoliser les grosses affaires de flagrances fiscales ?**

**Concernant l'installation au CDFIP de Lille-Fives, il va falloir pousser les murs !!**

### **3) Présentation de la campagne IR (pour information) :**

Celle-ci débutera le 13 avril,  
la date limite de déclaration papier est le 22 mai,  
la date limite de déclaration en ligne est le 8 juin.

Le positionnement des vigiles est reconduit.

Les contribuables auront droit à un accueil de premier niveau, à l'APRDV, un accueil téléphonique et un accueil numérique.

Les renforts internes proviendront de la DAJ et des BCR, BDV, PCRFP et division du contrôle fiscal.

**L'UNSA DRFIP NORD remarque que :**

- En 2022, 19 emplois ont été supprimés dans les SIP de la DRFIP ce qui ne va pas améliorer le travail des collègues.
- En avril 2022 il y avait 34 EDR dans les SIP contre 22 en avril 2023.  
Même si la direction indique que 3 EDR travaillent en direction pour les SIP, le compte n'y est pas !!
- GMBI vient impacter d'une façon importante cette campagne car un nombre non négligeable de contribuables va venir dans les services afin d'obtenir une aide !!
- La case 7 DB qui concerne le service à la personne est cette année très compliquée : après avoir rempli la case 7DB les redevables doivent obligatoirement remplir l'annexe 2042RICI et répartir la somme par type de dépenses ( choix entre 27 items différents )  
L'UNSA a fait remarquer que cela sera bloquant pour obtenir le crédit d'impôt si la 2042 RICI n'est pas remplie et forcément source d'erreur. Les réclamations contentieuses vont être nombreuses et venir alourdir et compliquer le travail des collègues.  
Indiquer la répartition du montant correspondant à chaque type de dépenses sur chaque ligne peut être compliqué pour les seniors souvent concernés par le cumul de plusieurs services ( ménage, confection ou livraison de repas, courses, travaux de jardinage....1 ligne différente pour chaque dépense....on pénalise les bénéficiaires du crédit d'impôt pour service à la personne et emploi à domicile )

A notre remarque la direction ne nie pas la complexité de la mesure, mais souligne que c'est un amendement parlementaire visant à avoir une évaluation plus fine des dépenses engagées. Dans quel but ?? réviser la pertinence des services éligibles ??

**4) Calendrier du dialogue social sur la nouvelle cité administrative (pour information) :**

Les mardi 25 avril et lundi 15 mai : réunions avec les organisations syndicales.  
Jeudi 25 mai : visite de la nouvelle cité pour les futurs agents.

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

**Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail**

**Contact : [unsa.drifip59@dgif.finances.gouv.fr](mailto:unsa.drifip59@dgif.finances.gouv.fr)**

**blog local : <http://nord.unsadgif.fr/>**

**page facebook : UNSA DGFIP Hauts-de-France**

**Site national : <http://www.unsadgif.fr/>**



